



REGIME INDEMNITAIRE

ABONDEMENT EXCEPTIONNEL DE FIN D'ANNÉE 2016

L'administration a répondu favorablement à la demande des organisations syndicales en abondant le régime indemnitaire de tous les agents dépendants des programmes de gestion « territoriales et centrales »

Compte tenu des reliquats de crédits, une attribution exceptionnelle et forfaitaire de 100 euros au CIA (ou à la RO pour ceux qui n'ont pas encore basculé dans le RIFSEEP) sera attribué à tous les agents concernés par ces programmes.

Sont éligibles à cet abondement exceptionnel tous les personnels administratifs et techniques, quel que soit le corps, le grade, le temps travaillé et l'affectation. Il ne sera pas modulable.



A l'occasion du Pré-C.T.M qui s'est tenu ce matin 04 novembre 2016, l'administration confirme que cette Prime sera accordée à tous les personnels des périmètres SG, Police Nationale et Gendarmerie.

